Sherlockii je t'aime <3

CLément Geiger et Raphaël Lizé 25 novembre 2010



Introduction

Le but du TP est, dans un premier temps, de créer une application «système expert» capable de déterminer la part (0, 25, 50 ou 100%) des torts de deux automobilistes ayant rempli un constat à l'amiable. Dans un second temps, il s'agit de créer un «meta» système expert chargé d'évaluer le premier et de l'améliorer.

1 Modèle du calcul de torts.

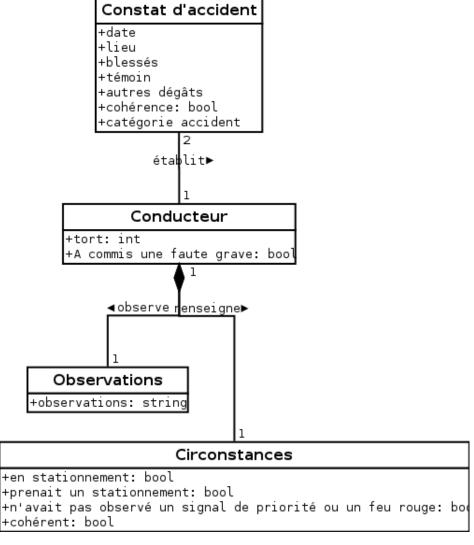


FIGURE 1: Modèle du calcul de torts.

2 Maintenance évolutive

L'intérêt d'un système expert est proportionnel à sa capacité à répondre de manière exacte à tous les problèmes du domaine de son expertise. Il s'agit donc de s'assurer qu'il évolue de façon à pouvoir traiter des problèmes nouveaux, qui n'ont pas été prévus lors de sa conception.

La maintenance évolutive, dans cette optique, va permettre d'ajouter (ou de supprimer) des règles, bases de règles... et tout autre élément entrant dans le raisonnement.

L'intérêt, d'une telle maintenance est d'alonger la durée de vie du logiciel, évitant ainsi des dépenses en temps et en argent pour développer un système similaire mais contenant plus de règles.

Idéalement, une telle maintenance serait automatique : un logiciel serait capable de se mettre à jour tout seul, avac pour seule intervention humaine la répartition des torts d'une situation que le système n'arrive pas à départager.